

MISE EN CONCURRENCE POUR ACHAT DE PRESTATIONS

FICHE DE CONSULTATION

Intitulé de l'opération : Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves

Libellé : Réussir son entretien d'embauche

COMPOSITION DU DOSSIER :

- La présente fiche de consultation
- Le cahier des charges
- Les informations à fournir

COMPOSITION DE L'OFFRE :

L'offre devra comporter :

- La présente fiche de consultation datée, signée et tamponnée
- Une présentation détaillée de l'action que vous souhaitez mettre en œuvre
- Les informations à fournir telles que demandées dans la fiche
- Le devis détaillé de votre intervention

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Au plus tard le : Le 17/01/2020 à 12h00

Par mail aux 2 destinataires ci-dessous. Un accusé de réception sera envoyé.


direction@adele-begles.fr
gestion@adele-begles.fr

Renseignements et personnes chargées du suivi :

*** Suivi pédagogique**

Elisabeth ABRIVAT, Responsable Projets Insertion


 responsableprojets@adele-begles.fr

 05.56.49.62.75

*** Suivi administratif**

Anabelle BORGES, Comptable ou Valentine LANG-CAPRARO, Assistante de gestion

 gestion@adele-begles.fr

 05.56.49.62.75

Le

Signature

Tampon

MISE EN CONCURRENCE POUR ACHAT DE PRESTATIONS

Cahier des charges

Intitulé de l'opération : Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves

Libellé : Réussir son entretien d'embauche

1. Cadre :

Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020,

✓ Axe prioritaire 3

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Objectif thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Priorité d'investissement 9.1 : « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

✓ Objectif spécifique 1

Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.

2. Le contexte local :

Le P.L.I.E. des Graves (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Il a pour cadre de référence le protocole d'accord 2015/2019 prolongé par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2021 et signé par ses partenaires, que sont les collectivités locales adhérentes, le conseil départemental de la Gironde et l'Etat, en concertation avec les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Le P.L.I.E. des Graves couvre le territoire de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.

Conformément au code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, il a été décidé de confier à un prestataire externe, la présente action. Le prestataire signera, avant le démarrage de l'action, une convention avec l'association A.D.E.L.E., définissant les modalités de la mise en œuvre de l'action et de son paiement.

L'opération dans laquelle s'inscrit cette action bénéficie d'un co-financement provenant du Fonds Social Européen, dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

A ce titre, tout candidat répondant à cette mise en concurrence devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :

- l'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée,
- le respect des priorités transversales,
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,
- la conservation et la présentation des pièces pendant 10 ans minimum après l'échéance de la convention.
- le **conflit d'intérêts** : L'article 57.2 du règlement n°966/2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union définit ainsi le conflit d'intérêt : « Il y a conflit d'intérêt lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne participant à l'exécution et à la gestion du budget, est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le candidat ».

Le candidat s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la convention.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit, sans délai, être portée par écrit à la connaissance à A.D.E.L.E.

Le candidat s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

A.D.E.L.E. se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du candidat des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

- la **conformité au RGPD** : Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec cette commande, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette commande.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre de la présente commande, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de la commande.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

3. Objectif :

Optimiser la recherche d'un emploi des participants du PLIE en les préparant à l'entretien d'embauche.

4. Contenu :

Le candidat décrira avec précision le contenu mis en œuvre.

Thèmes à aborder (liste non exhaustive):

- La présentation de soi
- Reprendre confiance en soi
- Savoir prendre la parole en public, s'exprimer à l'oral
- Prendre du recul sur son parcours
- Apprendre à se détendre avant un entretien

5. Moyens et Méthodes :

Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre.

- L'intervenant(e) devra prévoir des jeux de rôles et transmettre des techniques de relaxation et de communication à l'oral.
- Les méthodes et supports pédagogiques devront être adaptés au public cible : niveau infra ou égal à V pour l'essentiel et plus ponctuellement niveau IV et III, participants pouvant avoir des difficultés avec la langue française.
- Prévoir un questionnaire de positionnement du participant au démarrage de l'action. Ce questionnaire permettra notamment de mieux connaître les attentes du participant.

6. Evaluation de l'action :

Décrire le moyen utilisé pour évaluer de l'action, notamment prévoir un questionnaire de satisfaction et un bilan de positionnement en fin d'action.

Indicateur de résultats :

- Indice de satisfaction des personnes ayant suivi la formation,
- Bilan de positionnement sur une échelle de 1 à 10 sur l'utilité de la formation dans ses démarches de recherche d'emploi et sur la perception de son sentiment d'efficacité en entretien.

7. Budget de l'action :

Le candidat devra préciser le coût global de l'action et le coût horaire pour chaque participant.

8. Participants ciblés :

Participants du PLIE des Graves, non rémunérés.

Les méthodes et supports pédagogiques devront être adaptés au public cible, soit généralement bénéficiaire du RSA, niveau de qualification obsolète, formation de niveau V ou Vbis ou VI, demandeur d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)

Les participant/es des PLIE concernés par cette action sont identifiés par leur référent de parcours et ont validé leur intérêt pour cette action.

Nombre prévisionnel de participants P.L.I.E. : **8 à 12 participants au maximum par session**

9. Eléments à prévoir au moment du bilan :

- Questionnaire de satisfaction et bilan individuel par participant,
- Liste des participants et états de présence effectifs (feuilles d'émargement des participants et des formateurs),
- Attestation de formation.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée dans le cadre de la convention.

10. Calendrier / durée / rythme/ localisation :

Cette action sera réalisée à raison de **deux sessions**, une sur chaque semestre de l'année 2020. Elle devra se dérouler sur trois jours, qui ne devront pas s'étaler au-delà de deux semaines. Une réunion d'information sur l'action, en amont, est également à prévoir. Les sessions pourront être organisées, soit sur Bègles soit sur la Communauté de Communes de Montesquieu.

11. Période de réalisation :

01/01/2020 au 31/12/2020.

12. Critères d'évaluation de l'offre :

• Références du candidat : 30%

L'organisme devra disposer d'une bonne expertise dans le domaine visé. Il devra faire part des actions similaires déjà conduites. Il devra indiquer ce qui fait sa particularité et le différencie éventuellement des autres organismes présents sur le marché pour ce type de prestation.

• Contenu et moyens mis en Oeuvre pour réaliser l'action : 40 %

L'organisme devra présenter une offre pertinente au vu du contexte, des objectifs, du contenu, des moyens et méthodes et de la spécificité du public visé.

L'organisme devra faire part des qualifications des formateurs (trices) (diplômes, expérience en lien avec l'action, ...) qui interviendront sur l'action.

• Coût global de l'action : 30%

L'organisme devra proposer un coût de l'action raisonnable et être en mesure de le justifier.

L'offre doit obtenir une note minimum de 3/5 pour être déclarée recevable et fructueuse.

MISE EN CONCURRENCE POUR ACHAT DE PRESTATIONS

INFORMATIONS A FOURNIR

Opération : Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves

Libellé : Réussir son entretien d'embauche

1 – Pièces à fournir

- Statut juridique de la structure et n°SIRET,
- Dénomination de la structure,
- Nom du représentant légal,
- Nom de la personne responsable de l'action,
- Coordonnées complètes de l'organisme,
- Le dernier bilan et compte de résultat certifié,
- Une attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales 2019,
- Une attestation sur l'honneur précisant que l'organisme n'est pas soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de l'offre,
- Une attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations de la législation RGPD, ainsi que des éléments de preuve éventuels (politique de confidentialité, registre des activités de traitement, analyse d'impact PIA/AIPD/DPIA, charte informatique à jour RGPD etc...).

2 - Références

Citer des références en matière de mise en œuvre de ce type d'actions.